

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 05 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Vendredi 05 avril 2019 à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL, DE GEITERE et LE NEINDRE
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, CODET, TAVET et MARCON

- Etais absent excusé :

Monsieur Loïc LARTIGUE, procuration donnée à Monsieur Jean-François TAVET

- Date de la convocation : 28 mars 2019

- Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MARCON

➤ Ordre du jour :

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 février 2019

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ Demande de subvention

Collège de Beynat : DEFI ROBOT

➤ Budget communal

Compte administratif 2018
Affectation des résultats
Fixation des taux d'imposition
Subventions versées aux associations
Budget primitif 2019

➤ Service de l'eau

Compte administratif 2018
Affectation des résultats
Budget primitif 2019

➤ Comptes de gestion du receveur 2018

➤ Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats des Communes

3-AFFAIRES GENERALES

➤ Syndicat Mixte de Bellovic : convention de fourniture en gros d'eau potable

4-QUESTIONS DIVERSES

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 février 2019

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 08 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ Demandes de subventions :

*** Collège de Beynat demande aide financière : Défi Robot 2019 :** la commune a été sollicitée pour une participation financière par le Collège Amédée Bisch dans le cadre du DEFI-ROBOT 2018/2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer la somme de 50.00 €.

Les documents budgétaires présentés ci-dessous ont été examinés par la Commission des finances réunie les samedis 16 et 23 mars 2019.

➤ **BUDGET COMMUNAL**

a/ Compte administratif 2018 : Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

	recettes	dépenses	excédent	Restes à réaliser	
				dépenses	recettes
Section de fonctionnement	241 300.19	180 439.08	60 861.11		
Section d'investissement	260 766.97	78 029.59	182 737.38	143 367.00	59 094.00

*** Vote du Conseil Municipal : 8 VOIX POUR**

b/Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice : 60 861.11 €
- Excédent antérieur de fonctionnement 29 369.25 €

Résultat à affecter au budget primitif 2019 : 90 230.36 €
-Section de fonctionnement (chapitre 002) 90 230.36 €
- Section d'investissement : -

c/ Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont maintenus aux taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8.30 %
- Foncier bâti : 4.23 %
- Foncier non bâti : 84.24%

d) Subventions versées aux Associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable sur la liste proposée par le Commission des Finances. Le montant des subventions au titre de l'année 2019 s'élève à la somme de 1 987.00 €.

Les élus ont pris la décision de verser une subvention à hauteur de 120.00 € à la Société de Chasse et ADAT qui proposent chaque année des animations au sein de la Commune.

Le budget de 300.00 € alloué aux associations caritatives est maintenu. Deux associations (Tulle Solidarité et, secours populaires) sont retenues au titre de l'année 2019.

e/ Budget primitif 2019

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 314 883.00 € et la section d'investissement à 231 139.00 €.

La première annuité de l'emprunt contracté pour les travaux d'extension du cimetière a été inscrite en dépense.

Section d'investissement

Les programmes en cours :

- Dénomination et numérotation des voies
- Réhabilitation des façades de l'église

Les programmes nouveaux :

- Extension du cimetière : les consultations des entreprises sont en cours.
- Réfection de voiries rurales : La Grave et les Fraux
- Aménagement du terrain de Chapoux : ce programme a été provisionné à hauteur de 10 000.00 €
- Participation financière aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques : Route du Garde Champêtre et Daudoux.

➤ **SERVICE de L'EAU**

a) Compte Administratif 2018 : Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

sections	recettes	dépenses	déficit	Restes à réaliser	
				dépenses	recettes
Section de fonctionnement	44 461.51	59 177.73	14 536.22		
Section d'investissement	55 115.99	42 680.76		23 082.00	21 456.00

*** Vote du Conseil Municipal : 8 VOIX POUR**

b) Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit de l'exercice : - 14 536.22 €
- Excédent antérieur de fonctionnement + 50 192.66 €

Résultat à affecter au budget primitif 2019 : 36 656.44 €
- Section de fonctionnement (chapitre 002) 36 656.44 €
- Section d'investissement : -

*** Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité des membres présents et représentés**

c) Budget Primitif 2019 :

Suite au transfert de l'assainissement au 01 janvier 2018 à Tulle Agglo, le Conseil Municipal par délibération en date 29 juin 2018 avait décidé de transférer les résultats du compte administratif 2017 comme suit :

- Fonctionnement : 14 640.00 €
- Investissement : 1 032.00 €

Cette opération n'a pas été constatée au titre de l'année 2018. Elle sera donc réalisée en 2019.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 78 149.00 € et la section d'investissement à 63 220.00 €.

Les dépenses d'investissement concernent :

- Diagnostic des installations de production et distribution d'eau potable-schéma directeur AEP
- Travaux de sectorisation et installation de la télésurveillance
- Divers travaux sur vannes et purges

*** Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité des membres présents et représentés**

➤ **Comptes de gestion du Receveur :** Les comptes de gestion 2018 du budget Communal et du Budget du Service de l'Eau sont approuvés à l'unanimité.

➤ **Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats des Communes :** Chaque année, la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze perçoit une contribution, laquelle est soit versée par la Commune, soit fiscalisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, reconduit la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 4 068.00 € fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

3-AFFAIRES GENERALES

➤ **Syndicat Mixte de Belloc : convention de fourniture en gros d'eau potable :** Le Conseil Municipal est informé que le syndicat Mixte BELLOC a été créé suite à la fusion du Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Région de Beaulieu, Roche de Vic et de Beaulieu Beynat Meyssac Eau. Cette nouvelle entité a signé un contrat de concession de service public d'eau potable avec SAUR pour une durée de 12 ans.

De ce fait, la commune de Le Chastang doit revoir la convention de fourniture en gros d'eau potable conclue en 2015.

Cette nouvelle fusion fait apparaître une baisse de 1.00 € par m3 par rapport à la convention existante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la convention tripartite.

5-QUESTIONS DIVERSES

* **Elections Européennes** : le tableau de présence des élections européennes du 26 mai 2019 a été établi.

* **Calendrier des réunions et animations** :

Commissions

- Dénomination et numérotation des voies : Mardi 09 avril à 15 h 00
- Commission d'Appel d'Offres : Vendredi 12 avril 2019 : ouverture des plis relatifs aux travaux d'extension du cimetière
- Affaires scolaires : Mardi 16 avril à 14 h 00 à l'école
- Information : Jeudi 18 avril à 18 h 00

Conseil Municipal : Lundi 29 avril à 18 h 30 : validation de l'entreprise retenue pour effectuer les travaux d'extension du cimetière

Animations

- Territoire en concert : Vendredi 17 mai 2019 à 20 h 30 à la Salle Polyvalente
- Repas des Aînés : Dimanche 17 novembre 2019

* **Association sportive Laguenne/Sainte-Fortunade/Lagarde-Enval** : Cette association et le Club de football de Cornil projette de se rassembler pour former un seul et même club aussi bien au niveau de l'école de football qu'au niveau des séniors.

Séance levée à 20 h 08.

La Présidente

Josefette FARFAL



Le Secrétaire

Christophe MARCON